



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Courrier privé le :
Délégation départementale

13 JAN. 2021

Personnel Agence nationale de l'insertion des
N° enregistré pour le courrier

349656

Paris, le

- 6 JAN. 2021

La Ministre,

Madame Anne Troadec
Présidente de l'Association nationale des directeurs
d'action sociale et santé des départements et
métropoles
Château des ducs de Savoie
CS 31802
73018 Chambéry cedex

Objet : Contribution de l'Association nationale des directeurs d'action sociale et santé des départements et métropoles (ANDASS) dans le cadre de la concertation relative au Service public de l'insertion et de l'emploi

Madame la Présidente,

Le 16 décembre dernier, l'ANDASS a complété la contribution qu'elle avait adressée lors de la concertation relative au Service public de l'insertion et de l'emploi. Elle a également demandé qu'elle soit prise en compte et publiée en complément du rapport de synthèse de la concertation.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour la participation active de l'ANDASS lors de la concertation. Je vous confirme que la contribution de l'ANDASS sera publiée, ainsi que celles d'autres acteurs qui ont émis le même souhait.

Dans les compléments transmis en décembre, l'ANDASS recommande que le Service public de l'insertion et de l'emploi réaffirme le rôle pivot du département, en tant que chef de file de la politique d'insertion et acteur majeur des politiques sociales. Vous soulignez notamment la nécessité que le département puisse construire les modalités d'articulation des acteurs et de gouvernance au niveau local.

Je veille particulièrement à cette reconnaissance des compétences des départements. En ce sens, l'appel à manifestation d'intérêt pour le Service public de l'insertion et de l'emploi prévoit que seuls peuvent candidater les départements, ou d'autres acteurs en accord avec le département. De même, il invite les départements à construire des consortiums associant l'ensemble des acteurs de leur territoire afin de conforter la gouvernance à l'échelle locale.

Hôtel du Châtelet
127 rue de Grenelle
75700 PARIS SP 07
Téléphone : 01 44 38 38 38

Le traitement de vos données est nécessaire à la gestion de votre demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits à l'adresse ddc-rgpd-cab@social.gouv.fr ou par voie postale. Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>

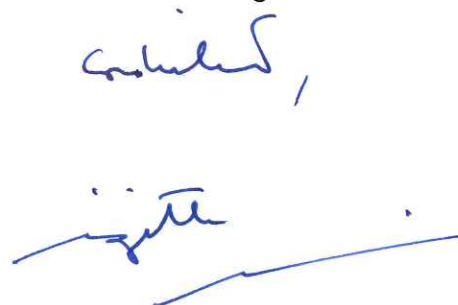
L'ANDASS rappelle également l'enjeu de la fluidité du partage de données concernant le RSA, en particulier entre les CAF et les départements. Je vous confirme que l'État consacra des moyens supplémentaires en 2021 pour renforcer ce partage de données en lien avec la CNAF, la MSA, Pôle emploi et les départements.

L'ANDASS exprime ensuite sa vigilance à éviter tout alourdissement bureaucratique notamment sur le format des contrats d'engagements réciproques et des dossiers de suivi des allocataires du RSA. Je vous confirme que le Service public de l'insertion et de l'emploi n'impose pas d'uniformisation. La concertation a identifié un besoin de support numérique commun à l'ensemble des acteurs susceptibles d'intervenir auprès d'une même personne pour partager les éléments de son parcours d'insertion. La réflexion va se poursuivre en ce sens, via une phase d'investigation de cette attente exprimée par les participants et qui associera les acteurs des territoires.

L'ANDASS souhaite enfin que les départements disposent d'une faculté de prescription directe de formations, de contrats de qualification et de contrats d'immersion. Comme vous le savez, l'ouverture aux départements des prescriptions directes des périodes de mise en situation en milieu professionnel fait partie des dispositions de la loi du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation "territoire zéro chômeur de longue durée". De même, l'État porte actuellement avec trois départements, les régions et Pôle emploi, une expérimentation de prescription directe des formations régionales via l'outil Ouiform.

La contribution de l'ANDASS sera particulièrement précieuse pour la mise en œuvre des recommandations issues de la concertation. Je vous invite donc à relayer l'appel à manifestation d'intérêt et à poursuivre les échanges dans le cadre de la dynamique nationale que l'État organisera pour co-construire le Service public de l'insertion et de l'emploi et favoriser le partage des expériences entre les territoires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Brigitte Klinkert', with a long horizontal line extending to the right.

Brigitte KLINKERT